dialogue

bulletin d'information municipal

quand les beaux jours apportent de la couleur au village...

MONTANS 36

Un parc pour Montans

Souvenez vous en 2018, la commune de Montans célébrait à sa façon la commémoration du centenaire du 11 novembre 1918 au Parc Rossignol – 3 jours de festivités du 16 au 18 novembre. Cet évènement a été l'occasion pour les Montanais de se retrouver et de découvrir un coin de verdure au cœur du village.
Demain, ce coin de verdure va faire l'objet d'un réaménagement pour que chaque Montanais, chaque visiteur vienne partager un moment agréable et se retrouver dans ce magnifique endroit.
L'équipe municipale travaille depuis plusieurs mois avec le cabinet d'études *«Un pour cent Paysages »* sur un projet d'aménagement de ce parc. L'objet de ce projet est de donner aux Montanais et aux visiteurs un lieu de rencontre pour toutes les générations grâce à un grand parvis et un chemin de promenade dans ce parc. Nous avons pour ambition de valoriser le cœur du village et permettre aux gens de passage de faire une halte prolongée.
Nous prévoyons des bancs, un nouvel éclairage et de la végétation sur le nouveau parvis, l'ouverture du panorama sur le Tarn depuis le centre du village. Un cheminement enrobé permettra l'accès jusqu'au bout du parc. Un chemin terre-pierre le complètera pour en faire le tour. De petits ponts agrémenteront les chemins. Nous souhaitons créer un théâtre de verdure pour une halte permettant de profiter du panorama mais également d'envisager des manifestations de plein air.
Au fond du parc, l'accès vers le chemin des remparts sera réaménagé et réouvert à tous. Les limites du parc seront sécurisées. La végétation sera travaillée pour harmoniser l'ensemble.
Les trottoirs devant l'épicerie seront rénovés en lien avec le nouveau parvis.
Pour la sécurité de tous, l'accès au parc sera réglementé et les portails seront fermés la nuit.

Des subventions ont été sollicitées pour permettre le financement des ¾ de ce projet.

Pour un tel projet, une réunion publique aurait dû vous être proposée. Toutefois, le contexte sanitaire nous empêche de la réaliser dans l'immédiat. Nous espérons être en mesure de vous annoncer une rencontre à l'automne, si l'évolution de la pandémie le permet.
Seuls les montanais riverains directement concernés (dont les propriétés sont limitrophes du parc) ont été reçus pour les informer de ces réaménagements.

Dès à présent, vous pouvez consulter les plans de ce projet en mairie et visionner la visite 3D du parc aménagé.

Vue d'étude montrant ce que pourrait être l'entrée du parc Rossignol.

Le mot du Maire

Enfin c'est la délivrance ! Avec une forte accalmie de cette crise sanitaire, le déconfinement se fait avec prudence et nous amène tout-de-même beaucoup d'espoir.

La réouverture progressive des magasins, restaurants, cafés, concerts, cinémas, musées, visites pédagogiques, apéros fermiers, ... nous ramène à une vie plus normale et permettra, je le souhaite, de retrouver une situation économique saine et le retour à l'emploi pour beaucoup de personnes. Je voudrais avoir tout-de-même une pensée pour nos viticulteurs et arboriculteurs qui auront une année difficile avec ces gelées et cette sécheresse. Nous pouvons espérer une situation plus sereine pour notre jeunesse avec une rentrée scolaire en présentiel pour septembre.

Tout cela va nous permettre de continuer à porter nos projets avec optimisme, que ce soit sur la commune avec le dossier du Parc Rossignol, la voirie, la sécurité, l'accessibilité de nos bâtiments communaux ainsi que les projets intercommunaux comme la Maison de Santé portée par Lisle-Sur-Tarn, Parisot, Peyrole et Montans, le CCE « Centre de Conservation et d'Etude archéologique » sur le site du Rougé et l'extension de la zone artisanale de Garrigue Longue.

Certains dossiers ont pris du retard, bien sûr dû au Covid mais aussi à tous ces débats qui ont eu lieu en mars sur la fiscalisation imposée par l'Agglomération Gaillac-Graulhet concernant le déficit sur le scolaire. Cela nous a obligé à mettre en place un mécanisme de compensation des taxes entre l'Agglomération et la Commune. Nous perdons donc du produit fiscal, du dynamisme fiscal et par la perte de certaines compétences, du pouvoir de décision. Tous ces éléments ont été développés dans l'article sur le budget.

Les 20 et 27 juin auront lieu les élections départementales et régionales, le Conseil Municipal mettra en place toutes les mesures de sécurité sanitaire, aussi, je vous invite à venir voter, c'est notre devoir.

Vous pourrez retrouver dans ce bulletin quelques articles de nos associations qui ont espoir de retrouver très vite leurs adhérents et reprendre leurs activités, soutenons-les, ils en auront besoin.

L'Archéosite n'a pas arrêté, toute l'équipe prépare la sortie de cette crise avec de très belles manifestations pour cet été. Elle nous fait l'honneur d'accueillir l'exposition complète de notre artiste international Montanais Roger Carrière, dit Jean-Marc. Je tiens à remercier la famille de Jean-Marc pour le prêt de ses œuvres. Ne manquez surtout pas de faire honneur à notre forgeron conteur en rendant visite à l'Archéosite du 5 juin au 19 septembre.

Cette année 2021 est porteuse d'espoir, les voyants sont au vert mais soyons prudents, ne relâchons pas trop vite, il faut absolument passer par le vaccin pour ceux qui le peuvent si l'on veut vraiment éradiquer cette pandémie.

L'été est là et je souhaite qu'il nous amène à toutes et tous la liberté de bien vibre, de très bonnes vacances et bien sûr du soleil.

Gilles Crouzet

Vote du budget

Le conseil municipal s'est réuni le 13 avril 2021 à 20 h dans la salle des fêtes communale pour voter le compte administratif 2020, le budget prévisionnel de 2021 de la commune de Montans. Le conseil municipal a également fixé les taux des différentes taxes locales.

Moins de recettes et des dépenses maîtrisées

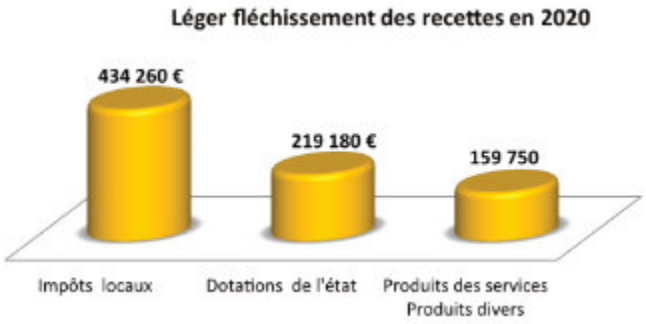

Les recettes de fonctionnement sur l'année 2020 se chiffrent à 813 190 € (hors atténuation de charges) en légère baisse de – 0.7% par rapport à l'année précédente. **La baisse des dotations de l'état a été pratiquement compensée par la progression des impôts locaux.**

Les impôts locaux (la taxe d'habitation, la taxe foncière sur le bâti et non bâti) assurent 53% des ressources de la commune. **Depuis 4 ans, la commune n'augmente pas les taux des différentes taxes**. Par contre la progression du nombre de résidences et la réévaluation de la valeur locative ont généré plus de rentrées fiscales soit une hausse de 4% par rapport à 2019.

Les dotations de l'état (27% des recettes) **diminuent nettement - 8.7%** par rapport à 2019 soit - 20 960 € de moins par rapport à 2019. Depuis 2 ans, la dotation de solidarité rurale chute très fortement. Elle est passée de 94 410 € en 2018 à 41130 € en 2020. La légère revalorisation de la dotation nationale de péréquation et de la dotation forfaitaire sont loin de compenser cette baisse.

Les locations et diverses taxes (locations des logements, pylônes, droits de mutation, mise à disposition du personnel communal vers l'agglomération…) assurent le restant des ressources (20%). Elles ont légèrement diminué de -1.2% par rapport à 2019.

Avec ces ressources, la commune doit faire face à l'ensemble des dépenses de fonctionnement (- 0.2 % par rapport à 2019), rembourser les emprunts (intérêt et capital) et autofinancer une partie des investissements.

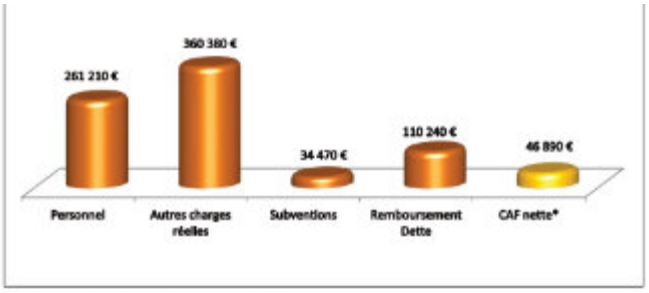

* CAF Nette : Capacité d'autofinancement après règlement des emprunts

Avec le transfert de la compétence école de la commune vers l'agglomération, la charge du personnel travaillant exclusivement à l'école est comptabilisée pour une part dans les autres charges.

Le remboursement de la dette inclut les intérêts et le capital des emprunts. Ce dernier a diminué de 2 800 €. En 2020, la commune n'a pas réalisé de prêts pour financer les investissements.

La situation financière de la commune de Montans est saine avec un endettement raisonnable.

Au global en 2020, après avoir réglé l'ensemble des charges en incluant le remboursement du capital emprunté, le solde a été de 46 890 €. Il a été utilisé pour financer une partie des investissements.

Les investissements réalisés et à venir

Les investissements de 2020 se sont chiffrés à 163 600 € avant déductions des diverses subventions (24 880 €).

L'année 2020 a été marquée par la rénovation de la salle des fêtes pour 39 000 € (chauffage, peinture et sol), l'aménagement au cœur du village avec la mise en sécurité

pour les piétons (31 900 €), la poursuite du changement de l'éclairage public afin de réduire la consommation énergétique (24 800 €). Comme chaque année, nous consacrons une somme conséquente à l'entretien de la voirie. En 2020, après déduction des subventions FAVIL, 42 900 € ont été investis par la commune.
Les autres investissements ont porté sur l'achat de matériel (4 900 €) et le solde a été consacré à la rénovation de bâtiments communaux et des espaces verts.

Les projets pour 2021

Avec le confinement, certains projets ont pris du retard, d'autres sont en cours comme l'accessibilité du cimetière pour les personnes à mobilités réduites, la rénovation de logement communal.
Le projet majeur concerne l'aménagement du cœur du village, le cabinet d'étude a été choisi, les demandes de subventions ont été déposées. Le projet a été scindé en 2 tranches, la première portera sur le parc Rossignol et ses abords, la seconde autour de la place de l'esplanade. Plusieurs années seront nécessaires pour le finaliser en totalité. Le montant des subventions accordées dictera le délai de réalisation. Dans le même temps, nous poursuivrons la mise en sécurité, l'entretien de la voirie et des bâtiments communaux dans le respect du plan à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduites.

2021 : le taux des taxes foncières bâties et non bâties évoluent

Les deux réformes fiscales, l'une au niveau de l'état, l'autre au niveau de la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet entrainent de nouveaux taux pour les taxes foncières bâties et non bâties.

Suppression de la taxe d'habitation

Au niveau de l'état, il a été décidé de supprimer progressivement la taxe d'habitation. Depuis 2018, suivant les revenus du foyer, la taxe d'habitation a été allégée sur les résidences principales. Elle est supprimée en 2020 pour 80% des foyers et pour les autres 20% elle diminuera progressivement pour disparaitre en 2023. Seules les résidences secondaires s'acquitteront de cette taxe.
A partir de 2021, les communes ne reçoivent plus de taxe d'habitation pour les résidences principales et en compensation bénéficient du transfert du taux de Foncier Bâti du Département. Le taux de la taxe d'habitation est bloqué jusqu'en 2023 pour les résidences secondaires.
Cette réforme a des incidences sur l'ensemble des collectivités (communes, communautés de communes ou d'agglomération, départements).
Pour le contribuable moyen Montanais, la disparition de la taxe d'habitation entraine une diminution de - **645 € d'impôts**. Ce montant fluctue en fonction de la valeur locative de sa résidence et de ses revenus.

Fiscalisation de la compétence scolaire au niveau de la communauté d'agglomération

Depuis 2017, la compétence des écoles a été transférée à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Chaque commune réglait à la communauté d'agglomération à travers une attribution de compensation (AC), le coût de fonctionnement de son école établi à partir des dépenses de 2016 et révisées en 2017.
Aujourd'hui, le constat est le suivant, au niveau de l'agglomération, il y a un déficit global de 2.6 millions d'euros (données issues de la lettre aux élus envoyé par l'agglomération).
Pour résorber ce déficit, plusieurs solutions ont été envisagées : augmenter les contributions de chaque commune, fiscaliser en augmentant les taux des taxes foncières de l'agglomération à la hauteur du déficit ou bien fiscaliser la totalité de la compétence scolaire avec suppression de l'attribution de compensation des communes.
Lors du conseil communautaire du 22 mars 2021, il a été proposé aux délégués communautaires de voter **la fiscalisation totale de la compétence scolaire** soit les taux suivants : taxe foncière non bâtie : 34.99 % (5.68% en 2020) et taxe foncière bâtie : 28.15% (2.73% en 2020). Cette proposition a été adoptée avec une faible majorité (46 votes pour et 41 votes contre).
Donc à partir de 2021, la commune ne versera plus d'attribution de compensation à la communauté d'agglomération. Le vote de ces taux va entrainer une augmentation de la taxe foncière bâtie moyenne de 52 € par foyer fiscal sur l'ensemble de l'agglomération. Le surcoût moyen sera compris entre 20 € et 66 € par habitant. Pour les foyers montanais, le coût moyen* sera moindre et s'élèvera à 37 € pour la taxe foncière bâtie et 31 € pour la taxe foncière non bâtie.
La fiscalisation totale de la compétence scolaire par l'agglomération, va priver la commune de Montans à moyen terme d'une partie de la dynamique fiscale obtenue grâce à la construction de nouvelles habitations. Le Conseil municipal de Montans a décidé malgré tout d'appliquer une baisse très conséquente de ses taux. **Depuis 4 ans, les taux communaux n'ont pas augmenté et notre volonté demeure toujours de contenir la pression fiscale.**

Voici les différents taux pour l'année 2021 des différentes collectivités

Nouveaux taux	Taxe Foncière Bâtie	Taxe foncière Non Bâtie
Taux agglomération	28.15 %	34.99 %
Taux commune	28.95%	37.58 %

Le Département ne collectera plus des impôts locaux à partir de 2021. Il percevra une dotation de compensation de l'état.

Si vous souhaitez plus de précisions, les documents comptables sont consultables à la mairie auprès des secrétaires.
Pour faciliter la lecture, l'ensemble des chiffres a été arrondi.

*Chiffrage pour le foyer moyen montanais ayant une base de 1393 € en Taxe Foncière Bâtie

Des nouvelles de la fibre !

La crise sanitaire et les périodes de confinement ont entrainé un retard dans le déploiement de la fibre sur l'ensemble du département mais SFR compte tenir son engagement de fin de l'ensemble des déploiements d'ici octobre 2022.
Concernant Montans, notre commune a été bon élève quant à la libération des réseaux aériens afin de permettre le déploiement de la fibre par les sous-traitants de SFR sur le réseau de poteaux télécom. Nous remercions les particuliers propriétaires qui ont contribué au bon déroulement de ces travaux en effectuant l'élagage nécessaire.
En novembre 2020, un NRO (nœud de raccordement optique) a été installé à Gaillac. Un NRO est, dans un réseau de desserte par fibre optique, le lieu où sont installés les équipements actifs nécessaires au dialogue avec les équipements de terminaison présents chez les utilisateurs d'une ou de plusieurs villes ou plus largement d'un même territoire.
Le NRO de Gaillac regroupera les infrastructures en fibre optique desservant près de 16 130 logements et locaux professionnels situés principalement sur 22 communes de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet dont Montans.
Il reste maintenant à attendre l'ouverture commerciale de la fibre sur notre secteur afin que tous les FAI (fournisseur accès internet) puissent proposer des abonnements à leurs usagers. Le calendrier affiché sur le site internet www.tarnfibre.fr prévoit une arrivée de la fibre pour la fin du premier trimestre 2021, espérons que la crise sanitaire n'entraîne pas de décalage de cet objectif.

Montans, une commune sujette aux effondrements des berges

Montans bénéficie d'une situation géographique privilégiée en bordure de la rivière Tarn ce qui explique son histoire ancienne et l'établissement de populations à l'époque gallo-romaine avec toute l'activité agricole et commerciale qui s'en est suivie. Cependant les berges qui dominent le cours d'eau, depuis le belvédère du centre village jusqu'à l'usine hydro-électrique de Lisle-sur-Tarn en face de la Périe, sont relativement instables et parfois dangereuses.

Depuis le 10 décembre 1999, Le Plan de Prévention des Risques Effondrement des berges du Tarn, en aval du barrage de Rivières a été mis en place pour définir des zones de sécurité, notamment vis-à-vis des constructions qui pourraient s'établir à proximité de la rivière. Il implique également une activité de veille et de surveillance des berges afin de mieux comprendre leur évolution et d'anticiper l'avenir !
Depuis le début du printemps, 3 glissements ont été répertoriés sur la commune de Montans :

- Un glissement en zone agricole, non habitée.
- Deux glissements à proximité de zones urbanisées, pris en compte et signalés par la mairie au syndicat mixte de la rivière Tarn et aux services compétents de l'état. Le suivi de ces effondrements est en cours.

Nous le savons tous, les berges sont fragiles, sujettes à l'érosion naturelle et aux effondrements. Si vous constatez un de ces phénomènes, merci de venir le signaler en mairie afin qu'il soit répertorié et étudié. Il y va du bien être et de la sécurité de chacun.

Colonne à verre

Jusqu'à maintenant le village avait deux dépôts destinés au verre : deux colonnes aux ateliers municipaux bord de route et deux colonnes à la sortie du village au stade de rugby bord de route. Il s'avère que les riverains côté ateliers municipaux nous ont fait part de nuisances sonores par les dépôts à toute heure et par le camion de collecte.

A l'écoute des citoyens, les élus ont décidé de transférer les deux colonnes des ateliers municipaux au stade. Pour se faire, une dalle a été construite pour réceptionner les quatre colonnes. De plus, une haie brise-vue a été plantée côté entrée vers le village. Ce dépôt sert exclusivement à accueillir le verre, toute décharge autre sera verbalisée par arrêté municipal. Un point caméra permettra de veiller à la propreté des lieux et à pouvoir intervenir sur les incivilités.

Voirie

Chaque année, notre commune destine un budget d'environ 60 000 € à l'entretien des routes. Pour réaliser les travaux, nous faisions appel à un maître d'œuvre, M. Badhoc. Le principe étant de repérer les portions de route dégradées, le maître d'œuvre se chargeant d'établir un devis avant de passer commande à l'entreprise retenue après appel d'offres.

Une évolution a eu lieu puisque la compétence des routes est dévolue à l'Agglomération Gaillac Graulhet. Après discussion avec les élus de la commune, il a été décidé de dédier la maîtrise d'œuvre à l'Agglomération pour 2021. Nous suivrons attentivement les nouvelles méthodes et le calendrier proposés, toujours dans un souci d'avoir des routes convenables et à meilleur prix.

Avec le printemps... Montans reprend des couleurs !

Le samedi 24 avril à 8h30, la commission embellissement s'est réunie à la salle du clos des sœurs, en comité restreint, pandémie oblige, pour faire le point sur les réalisations 2020 et prévoir celles de 2021.
Dans une ambiance détendue et professionnelle, les membres présents ont mis l'accent sur la simplification et l'efficacité des plantations afin d'assurer un bel effet et de limiter les temps d'intervention.
Ainsi, 8 nouvelles jardinières fleuries ont pris place sur les barrières de protection, avenue des lavandes, en face de la place de l'église. Les containers de collecte du verre, pour des questions de nuisances sonores, seront bientôt réunis à côté du stade de rugby et bénéficient déjà d'un brise vue végétalisé. L'entretien des abords du lac des Teulières est effectué et un programme de plantation et de regarnissage des haies est mis en place pour l'automne prochain. Les employés municipaux sont intervenus précocement afin d'assurer l'entretien des accotements de nos routes communales. Un deuxième passage sera vraisemblablement programmé, avant le passage de l'épareuse plus tard en saison.

Les plantations ont été réalisées les 10 et 11 mai, avec des plants d'une provenance très locale ! Merci à nos fournisseurs « les serres du Verdet » de Montans et l'entreprise Chapus paysagiste de Lisle-sur-Tarn.

Programmation culturelle : le musée tient le cap !

Depuis le 19 mai, l'Archéosite a réouvert ses portes au public. Le parcours de visite ainsi que le protocole d'accueil ont été adaptés de manière à prendre soin de vous. Alors oui, ce sera (un peu) différent, il y a quelques contraintes à respecter, mais c'est avec un immense plaisir que l'Archéosite vous ouvre à nouveau les portes de son archéo-machine à remonter le temps !

Exposition « Jean Marc, le forgeron conteur » du 05 juin au 19 septembre

À force de marteler le fer, Roger Carrière, dit Jean Marc, nous laisse plus que des oeuvres : il nous conte des histoires ; celles de ces hommes du quotidien, de tous ces miséreux dont le métal conserve avec tendresse les luttes. Avec pour seule arme la poésie, tous ses « petits » (bien que parfois monumentaux...) nous parlent d'amour, de paix et d'espérance ; de tout ce qui, au final, animait les mains de Jean Marc et qui, par delà la mort de leur créateur, continue de résonner en nous ; tout bruissant de l'intensité même de sa vie.. et des nôtres. Du petit garçon qui courait les champs de Montans à la recherche des traces d'un passé révolu à l'artiste internationalement reconnu qui, par le fer et le feu, imprimait dans la matière son propre sillon, Jean Marc nous parle encore. « Si l'empreinte est valable, elle jouera un rôle, sinon elle disparaîtra de la mémoire »... plus que jamais, son empreinte est vivante. Car échappant au silence assourdissant de l'oubli, pointe de ses sculptures le son vibrant du marteau faisant chanter l'enclume et la respiration profonde d'un soufflet faisant danser la flamme !

Journées Europénnes de l'Archéologie (18 – 19 et 20 juin) –

Entrée gratuite : au menu :

>> Vendredi 18 juin à 19h00 - Conférence : « Alimentation et arts de la table en Gaule romaine », par Martine Joly, professeure des Universités en Antiquités Nationales – (entrée libre et gratuite, dans la limite des places disponibles).

>>Weekend – Visites guidées et retour des spectacles au musée avec la Cie Les Mythos • clowns pour de rire et mythologie (un tantinet) décalée (durée 1h, tout public). C'est l'histoire de ce bon vieux Zeus et de sa famille divinement déjantée. Or, dans un décor de Péplum aux manivelles récalcitrantes, on a beau s'appeler Zeus, on en perd tout de même un peu de sa splendeur olympienne ! Alors imaginez lorsque toute la mythologie grecque est passée à la moulinette de la Cie Les Mythos : le panthéon s'effondre de son piedestal. Un rythme d'enfer, un défilé de toutes les cuistreries possibles et deux clowns pour orchestrer le bal. Après avoir vu leur création, jamais les dieux ne vous paraîtront aussi clowns... et les clowns aussi divins. Quand la farce devient mythique (ou inversement), les Mythos ne sont jamais très loin !

Théâtre – Les Jac's se la joue à l'Archéosite ! Vendredi 16 juillet à 20h00 – Entrée gratuite :

Les JAC's (entendez par là Jeunes Adolescents Cultivés, un projet porté par le Service Education Jeunesse de l'Agglomération Gaillac-graulhet), vous invitent à découvrir leur dernière création : une pièce truffée de personnages hauts en couleur, drôles et décalés.
Prenez seize jeunes âgés de 11 à 17 ans. Lâchez-les en liberté dans un musée armés d'une feuille, d'un stylo et d'une sacrée propension à l'imaginaire. Laissez mijoter toute une année puis ouvrez le couvercle du chaudron encore bouillant. Il ne vous reste plus qu'à déguster le fruit de leurs élucubrations concocté pas à pas, à l'Archéosite. Autant donc vous le dire : cette nouvelle création, avec comme ingrédients principaux l'Antiquité et l'archéologie, devrait nous valoir une sacrée potion magique !

Journées Européennes du Patrimoine (18 et 19 septembre) – Entrée gratuite

Pour ce rendez-vous incontournable de tous les amoureux d'Histoire, l'Archéosite vous donne rendez-vous avec des visites libres ou guidées des collections permanentes – Programme complet en cours de réalisation...

Fête de la science (du 04 au 10 octobre) – Entrée gratuite

Programme en cours délaboration

Renseignements: 05 63 57 59 16 ou **archeosite@ted.fr.** Toute l'actualité est à retrouver sur archeosite.ted.fr et sur la page **www.facebook.comArcheosite.Montans**

Musée de France

Projet de mise en place d'un site patrimonial remarquable (SPR) à Lisle-sur-Tarn & Puech du Taur

Le code du patrimoine définit ainsi un SPR : "Sont classés au titre des sites patrimoniaux remarquables les villes, villages ou quartiers dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, au point de vue historique, architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public".
Les communes de Lisle-sur-Tarn et de Montans sont partie prenante et associées pour obtenir le classement SPR en raison notamment de leur souhait de protéger leur patrimoine et de valoriser l'attrait touristique de leurs sites respectifs, s'agissant de Montans c'est le hameau de Puech du Taur qui est intégré au périmètre en raison de sa co-visibilité de Lisle-sur-Tarn.
Le lancement du projet de SPR a été initié en juillet 2020 et a donné lieu à plusieurs réunions techniques en présence d'élus, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et de l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine).
A ce jour, 2 décisions ont d'ores et déjà été actées lors des réunions précédentes :

- limiter le SPR à la ville de Lisle-sur-Tarn
- étendre le SPR sur la commune voisine de Montans, hameau de Puech du Taur en co-visibilité.

Une réunion s'est tenue le 17 février 2021 à Lisle-sur-Tarn, animée par les architectes du patrimoine, afin d'effectuer la restitution de l'étude à une partie des élus des communes de Lisle-sur-Tarn et de Montans ; il s'agit de la phase 1 qui vise à définir le périmètre du SPR et les choix du document de gestion.
Les points importants qui ont été abordés :

- les enjeux pour les 2 communes de se doter d'un tel outil réglementaire : création d'un périmètre de protection cohérent, mise en place d'un outil de gestion qui donne les mêmes règles à tous, de possibles avantages financiers liés à la réhabilitation du patrimoine
- l'état des lieux avec l'identification des éléments patrimoniaux (présentation de plans et de nombreuses photos)
- plan de délimitation avec la présentation de certains sites qui seront intégrés en raison de leur intérêt architectural ou en termes de co-visibilité avec notamment le Château de Bellevue ou bien encore le hameau de Puech du Taur.

La délimitation du périmètre du SPR devra faire l'objet d'une délibération de chaque Conseil Municipal.
L'étape suivante sera la présentation du projet de SPR à la Commission Nationale du Patrimoine à Paris.

L'O.A.P "Centre-Bourg" est lancée !

Nos zones constructibles nouvelles sont prévues dans notre Plan Local d'Urbanisme sous la procédure des Orientations d'Aménagement et de Programmation. Reprise dans le zonage AU1, cette première O.A.P a permis le dépôt, le 30 août 2020, d'un permis d'aménager le lotissement « Le clos du Sol », chemin des Prés.
Et c'est le 22 mars dernier qu'officiellement l'ouverture du chantier a été déclarée. Quinze lots viabilisés verront très bientôt l'édification de maisons sur des parcelles allant de 350 à 660 m².
Ce lotissement a la particularité de proposer sur son lot n°1, sept logements sociaux, respectant ainsi la servitude de mixité sociale imposée par l'O.A.P et notre PLU, suivant les objectifs du Programme Local de l'Habitat (P.L.H) de notre Communauté d'Agglomération Gaillac–Graulhet .
Souhaitons une pleine réussite à cette réalisation !

Célébration du 8-mai en petit comité

Dimanche 9 mai eut lieu au monument aux morts la célébration du 76e anniversaire de la fin de la seconde guerre mondiale.
Les consignes et le protocole sanitaire encadrant toutes les cérémonies en France étaient clairs, et autour du monument aux morts, il n'y avait donc ce jour-là pas de public, pas d'associations, pas de représentants des autorités civile et militaire, seulement la présence du maire, de deux adjoints, d'un porte drapeau, de l'épouse du Président des Anciens Combattants (Marc Fabre, absent pour raison de santé, auquel nous souhaitons un prompt rétablissement).
Après lecture des messages, dont celui de Geneviève Darrieussecq, ministre déléguée auprès de la ministre des armées, la cérémonie, simple mais solennelle, s'est poursuivie avec dépôt de gerbe et la minute de silence, en hommage aux victimes de la guerre de 39-45 et de la barbarie nazie.

Recyclage des déchets

Le calendrier 2021 de collecte des poubelles, consultable sur le site internet de l'agglo http://environnement.ted.fr/guides-de-collecte , est le suivant :

- Le ramassage des déchets résiduels, containers à couvercle vert, a lieu tous les lundis matin,
- Le ramassage des emballages recyclables, container à couvercle jaune a lieu les mercredis matin, les semaines impaires.

Trop de poubelles sont encore laissées au bord de la chaussée plusieurs jours après la collecte.

En dehors des jours de relevage, les containers ne doivent pas rester sur les trottoirs ou au bord de la chaussée. Pour le confort de tous, il est de la responsabilité de chacun de rentrer ses containers après chaque collecte. Les personnes ne pouvant stocker en intérieur sont invitées à se rendre en Mairie afin d'étudier d'éventuelles solutions.

Aide au ravalement de façades, dans le village

Nous apprécions tous d'arriver dans un village propre, entretenu, accueillant. Pour favoriser cette perception en arrivant dans Montans, le conseil municipal a depuis déjà plusieurs années décidé d'aider les propriétaires pour les opérations de ravalement de façades des maisons du centre bourg, situées au cœur du village, et dans le périmètre de la place de la Bouygue.

Pour donner un coup de pouce supplémentaire, l'aide allouée par opération passe en 2021 de 300 euros à 500 euros et ceci à hauteur de 5 projets pour l'année.

Vous avez un projet de ravalement de façade en zone elligible? Rapprochez vous de la mairie pour vous faire connaître et bénéficier de l'aide mise en place !

Matériel en commun Peyrole-Parisot-Montans

Les techniques évoluent. Aussi, les trois communes ont décidé d'acheter une machine pour le marquage de la peinture au sol. Deux fois par an, il faut renouveler les marquages divers : arrêts stop, emplacements bus, ralentisseurs, stationnements interdits, etc. Nous allons gagner en temps et en économie de peinture. Une convention lie nos trois communes, Parisot stocke l'appareil et s'occupe de l'entretien et du planning. La sécurité sur nos routes communales est nécessaire, aussi, cette évolution s'avère positive.

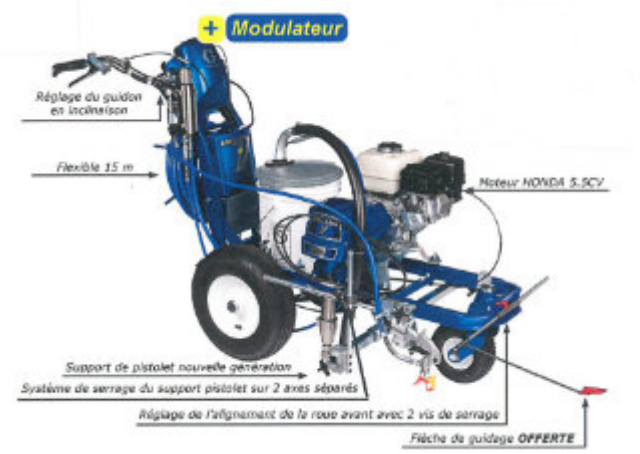

Restauration scolaire

Depuis septembre, Montans a rejoint le groupe Ansanble pour la restauration scolaire.
Malgré la crise sanitaire, des réunions de régulation avec les parents élus, la mairie et Ansanble ont eu lieu et au bout d'une année de partenariat le bilan est positif : la liaison froide fonctionne correctement, une majorité de plats sont cuisinés, la saisonnalité est respectée, les produits viennent quand c'est possible de la région et un cahier des charges assez strict a été mis en place.

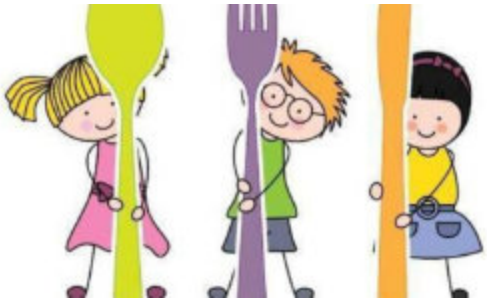

ADMR terre des sigillées

Nous n'avons pas cessé de diffuser des informations et recommandations à nos bénéficiaires et personnels intervenants depuis le début de la pandémie.
Cependant nous rappelons que toute personne aidée a le devoir de porter le masque en présence de l'aide à domicile même si elle n'est pas malade, à moins que sa santé l'en dispense. Si c'est le cas, elle doit s'isoler dans une autre pièce pendant l'intervention.
Nous remercions les familles de nous signaler très rapidement toute contamination dans le cercle familial afin de prévenir la propagation du virus parmi le personnel intervenant et par conséquent dans d'autres familles.
Après ce dernier confinement, il nous faut rester vigilants afin de ne pas en revivre un autre. L'été va passer avec plus de liberté mais nous devons continuer à respecter le port du masque et les règles d'hygiène et de distanciation.
Nous ne pouvons que recommander de vous faire vacciner dès que possible parce qu'il n'y a pas d'autre solution pour sortir de cette crise.
Nos services sont à la disposition des personnes aidées qui voudraient se rendre sur un lieu de vaccination.
Le service auprès de nos bénéficiaires se déroule normalement. Nous remercions toutes les personnes qui sont attentives à la sécurité de leur aide à domicile. Nous pensons reprendre les visites à domicile d'ici la fin du mois de mai ainsi que le transport aux courses.
Les permanences ouvertes au public ne sont encore accessibles que sur rendez-vous en téléphonant aux numéros suivants :

05 63 57 69 36 ou 06 73 93 89 23

Nous sommes à votre écoute.

Toute l'équipe vous souhaite un bel été.

Pour le Conseil d'Administration

La Présidente, Nelly Moreau

E S Montans-Peyrole-Cadalen Rugby

Après cette longue crise sanitaire, peut-être une lueur d'espoir pour pouvoir rejouer au rugby dans de bonnes conditions ! Pour cela il faut que tous les joueurs reviennent et je pense que dans ce cas nous pouvons avoir une bonne équipe à Montans.
Autant joueurs que dirigeants et entraineurs devront être motivés pour se relever de cette crise sanitaire.
Nous verrons dans les jours à venir la situation qui est encore floue pour le rugby et en espérant se retrouver autour des terrains de rugby.

L'avenir nous le dira !

B. Chamayou

Le salon de toilettage ***Alpha Studio Toilettage*** a ouvert ses portes le 19 avril 2021, au 107 avenue Élie-Rossignol pour offrir un service de proximité pour vos animaux.
À sa tête, Céline Digo, qui est venue s'installer à Montans l'année dernière avec sa famille et qui souhaitait refaire vivre ce petit local commercial, entièrement remis à neuf afin d'accueillir vos petits compagnons dans une ambiance chaleureuse et saine. Chiens ou chats sont les bienvenus !
Nous prenons en charge chaque animal pendant une heure, deux heures ou plus selon la prestation pour leur offrir une parfaite hygiène mais aussi leur refaire une petite beauté, car chez nous le toilettage c'est aussi un art !
Notre petit slogan ?
Les toiletter c'est les aimer !
N'hésitez pas à venir nous rencontrer pour découvrir notre travail. Nous vous accueillons du lundi au vendredi de 9h à 18h30, et le samedi de 9h à 14h (fermé jeudi et dimanche).

107 avenue Elie Rossignol • 81600 MONTANS
07 67 01 15 98 Parking Gratuit
alphastudiotoilettage@gmail.com • Alpha Studio Toilettage

Fest'Ô Miech revient plus fort en 2021

Le nouveau festival montanais revient, après un an d'interruption, pour sa deuxième édition. Porté par deux jeunes artistes au sein de **Yaka**, ce festival a pour but de promouvoir la culture en milieu rural en proposant des groupes de musique issus de la région ainsi qu'une buvette et une restauration à partir de produits frais tarnais à des prix raisonnables et raisonnés.

Cette année, les 19, 20 et 21 août, tout sera mis en place pour apprécier le retour de la culture dans un cadre sain et chaleureux à la ferme du Miech.

Nous vous attendons donc nombreux et nombreuses pour profiter de belles soirées en famille ou entre amis devant un spectacle pour enfant ou un concert autour de rafraîchissements offerts par notre terroir.

Jean-Loup Perry et Margot Chapuis pour l'association Yaka.

Fête du village 11, 12 et 13 juin 2021

Chers Amis Festoyeurs… Après 15 jours de réflexion… de recherche… d'idées en tout genre… de re-re-cherche… de « mais si on fait comme ça »… de « mais si on met ça là »… et de plein d'autres choses, la réalité nous rattrape !

Vu les restrictions sanitaires, vu les interdictions préfectorales, vu les complications gouvernementales, **nous avons pris la décision d'annuler la fête pour la 2e année consécutive !**

Hélas, et avec une grande tristesse, nous ne serons pas présents parmi vous cette année encore pour le week-end du 11, 12 et 13 juin…

Évidemment nous nous réconfortons en nous disant qu'on fera mieux l'année prochaine.

A ce jour on cherche une date estivale où pouvoir se retrouver, mais c'est très compliqué… Nous vous tiendrons informés si on organise quoi que ce soit !

En attendant prenez soin de vous… On pense fort à vous

Festivement vôtre !

L'équipe du Comité des Fêtes de Montans.

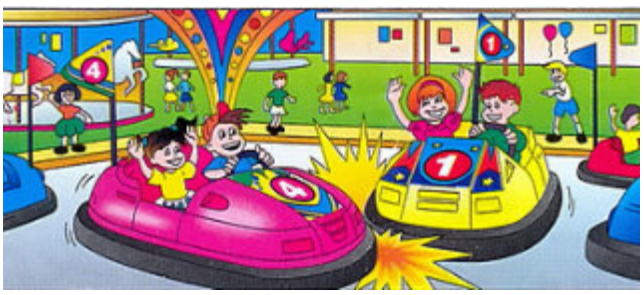

Gym de Montans : une rentrée sportive tant attendue !

Après une saison 2020/2021 un peu difficile pour les adhérentes du club de gym, nous vous proposons dès le mois de septembre, une reprise sportive dans la bonne humeur, accompagnée du sérieux de nos professeurs.

Venez nous rejoindre pour partager des moments de sport, d'efforts, de détente et de convivialité, tout ce qui nous a tant manqué ces derniers mois !

Cette année, l'association de gym de Montans proposera dès le lundi 6 septembre différents cours,

4 soirs par semaine :

- La danse en ligne (Chorégraphie sur des musiques modernes) avec Flavie :
  Le lundi de 19h00 à 20h00
- Renforcement musculaire et cardio avec Cathy :
  Le mardi de 19h00 à 20h00
- Cours de Pilates, Streching, Renforcement avec Emmanuelle
  Le mercredi de 19h00 à 20h00

Nouveauté pour cette rentrée 2021 pour une remise en forme, une amélioration du bien-être et une reprise du sport en douceur :

Fitness et HITT avec Cathy (renforcement musculaire intensif) :

Le jeudi de 19h00 à 20h00

Nous offrons deux cours d'essai de votre choix !

Nous vous attendons nombreux(ses) le lundi 6 septembre à 19h00 à la salle des fêtes de Montans, place de la Bouygue.

Nous mettrons en place les règles sanitaires en vigueur pour que ce moment de sport et de bien-être soit pratiqué en toute sécurité.

L'équipe de la Gym de Montans.

Besoin d'infos ? 06 78 69 00 22

Gymvolontairemontans@orange.fr

Facebook/Gym de Montans.

État civil

du 1er décembre 2020 au 15 mai 2021

Naissance

Emilio REQUENA né le 14 décembre 2020 à Albi
Emilio BIGORRE né le 6 janvier 2021 à Toulouse
Emy BOTELLA née le 12 mars 2021 à Lavaur
Ulysse CABRIT né le 10 avril 2021 à Lavaur
Léon BERNARD né le 11 mai 2021 à Albi

Félicitations aux heureux parents et bienvenue à tous ces petits Montanais à qui nous souhaitons tout le bonheur possible.

Seuls sont publiés les avis de naissance dont les parents ont retourné en mairie l'autorisation de publication.

Décès

Hervé GALY décédé le 8 décembre 2020 à Gaillac
Jean PLAZOLLES décédé le 20 janvier 2021 à Albi
Serge SOULAYRAC décédé le 14 février 2021 à Gaillac
Edmond CONDOMINES décédé le 9 mars 2021 à Gaillac
François GAMBA décédé le 20 avril 2021 à Montans
Mohamed TAHIRI décédé le 2 mai 2021 à Albi

Nous renouvelons aux familles nos plus sincères condoléances

Nombre total d'actes enregistrés sur l'année 2020 :

16 naissances
7 mariages
8 décès et 4 transcriptions de décès

Promenade au fil de l'eau...

10 mn de pause

Difficulté : moyen

	3		9			5		
			8		5	7	3	1
		5	3					6
				8	9	6		4
6			7		4			3
9		4	2	6				
8					2	3		
4	1	2	5		7			
		7			8		2	

	8	2					6	
1	7	3	6			2	5	
	6				7			
		5		4	1	9	8	
	4	8	2	5		7		
			8				7	
	9	7			5	8	3	1
	1					5	9	

Un service de plus nous est proposé par nos sympathiques épiciers du centre village.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, et Olivier Dussopt, ministre délégué aux Comptes publics :

Ce nouveau service de paiement de proximité va permettre aux usagers qui le souhaitent de régler leurs petites factures du quotidien ou petits impôts au plus près de leur domicile et à des horaires élargis. Cette mesure de simplification s'adresse également aux contribuables qui rencontrent des difficultés avec internet ou qui ne disposent pas de comptes bancaires.

Dialogue est le bulletin d'information édité par la Mairie de Montans.
Directeur de la publication : Gilles Crouzet.
Comité de rédaction :
Gilles Crouzet, Cyrille Maillet, Catherine Bigouin, Nathalie Mur, Jean-Marie Bezios, Guillaume Alby, Céline Hilaire.
Crédit photos : Guillaume Alby, Gaillac-Graulhet Agglomération, Jean-Marie Ducrocq, DR.
Maquette / Infographie : Jean-Marie Ducrocq
Impression : Gaillac Imprim' - Dialogue a été tiré à 770 exemplaires sur papier recyclé.

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie
Du lundi au vendredi
De 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00
Le samedi de 9h00 à 12h00
Fermé au public le mardi après-midi et le jeudi après-midi
Tél. 05 63 57 07 43 - Fax 05 63 57 56 44
Courriel : mairie@montans.fr
Sit web https // www.montans.fr